



L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

Le programme est subventionné dans le cadre d'une entente à frais partagés entre le gouvernement du Canada et la province du Nouveau-Brunswick.

Qu'est-ce que le Programme d'amélioration de l'habitat?

Ce programme est offert par le ministère de Développement social (DS) afin de fournir une aide:

- À effectuer des réparations/la remise en état des abris d'urgence et des logements du deuxième niveau acceptable d'hygiène et de sécurité et accroître l'accessibilité pour les occupants ayant un handicap.
- À augmenter le nombre d'abris d'urgence et les logements du deuxième niveau disponible pour les femmes et enfants ou jeunes qui sont victimes de violence familiale.

Qui est admissible?

Les organisations à but non lucratif ou les fondations charitable pour les femmes abusées et leurs enfants comme objectif principal.

Quelle sont les modalités du programme?

- Une aide sous forme de prêt-subvention est basée sur le coût de l'ouvrage éligible. Le prêt-subvention maximal par logement est de 24 000 \$.
- Une aide pour un nouveau projet est sous forme d'un prêt entièrement subventionné. Les groupes de personnes qui accordent leur patronage peuvent recevoir une contribution jusqu'à 100 p. cent des coûts capitaux du projet.

Autres Conditions?

La propriété doit être inférieure aux normes ou défectueux et nécessite des réparations majeures ou ne possède pas les installations de base dans un ou plusieurs des secteurs suivants:

Structure	Électricité	Plomberie	Sécurité
Chauffage	Sécurité-incendie	Accessibilité	Espace de récréation pour enfants

Toutes réparations obligatoires et nécessaires pour que la propriété réponde à un niveau minimal d'hygiène et de sécurité doivent être complétées.

Les coûts admissibles pour un nouveau projet peuvent inclure: L'acquisition de la terre; Service Municipal; Aménagements paysagers; Construction, acquisition, réhabilitation, ou conversion; Mobilier; Coûts faibles; et Provisions appropriées pour la sécurité de l'édifice.

Avez-vous des questions?

Si vous avez des questions concernant le Programme de l'Amélioration de l'habitat, veuillez s'il-vous-plaît communiquer avec votre bureau régional du ministère de Développement social au 1-833-733-7835.

Note: Un nombre limité de prêts sera disponible.